

Renouvellement d'engagement

Cette première communication sur le Progrès est pour Haworth France l'occasion de renouveler avec conviction son soutien aux 10 principes du Pacte Mondial. Par notre adhésion en 2008, nous avons confirmé notre engagement à soutenir un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Nous estimons en effet que notre responsabilité d'entreprise est d'engager nos efforts en faveur du développement durable, et les valeurs défendues par le Pacte Mondial font aussi partie des valeurs du groupe Haworth.

Le Rapport de Développement Durable de notre groupe atteste très concrètement chaque année de notre progression vers la réalisation de sept objectifs principaux :

Un design durable pour nos produits et espaces de travail

Comprendre, réduire et éliminer les impacts négatifs des usines sur l'environnement, pratiquer la gestion des produits et des espaces de travail en fin de vie.

Une gestion maîtrisée de l'énergie

Accroître l'efficacité énergétique et utiliser des énergies alternatives renouvelables pour ne pas impacter le climat, avec l'objectif à long terme d'utiliser 100% d'énergies renouvelables.

Des transports verts

Éliminer les émissions polluantes liées à la livraison des produits Haworth et aux voyages des collaborateurs.

Zéro déchet et pollution

Éliminer les déchets et émissions toxiques liés à notre activité et à la fabrication de nos produits et services. Ceci inclut également l'élimination de tous les gaz à effet de serre.

Des immeubles verts et une gestion durable des sites

Utiliser un design écologique pour les nouvelles constructions et les rénovations de tous les sites Haworth dans le monde, et s'assurer que tous les sites sont gérés de façon durable.

Assurer notre responsabilité sociale

Soutenir les communautés dans lesquelles nous menons nos activités et agir comme une entreprise éthique.

Accroître notre engagement

Engager toutes les parties prenantes d'Haworth dans notre démarche pour le développement durable.

Nous sommes fiers de nos progrès, qui vont bien au-delà des produits et des matériaux, mais nous savons que la route est encore longue. Nous avons conscience que nous pouvons faire la différence par notre engagement envers les personnes, envers l'économie et envers un monde où l'environnement sera protégé.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line on the left, a loop in the middle, and a horizontal line at the bottom, all resting on a solid horizontal baseline.

François Brounais

Directeur Général Haworth France

Environnement

progrès accomplis au regard
des principes ci-dessous

Environnement :

Principe 7 : soutenir une
approche préventive pour les
défis environnementaux ;
Principe 8 : prendre des initiatives
pour promouvoir encore plus la
responsabilité environnementale ;
Principe 9 : encourager le
développement et la diffusion des
technologies environnementales.

1- Consommation d'électricité :

- Objectif :

Lors de l'établissement de l'analyse environnementale dans le cadre de la certification ISO 14001:2004, la consommation d'électricité a été définie comme un impact environnemental significatif, c'est-à-dire un item à prioriser en terme de recherche d'actions pour réduire l'impact des activités du site sur l'environnement.

- Réduction de la consommation d'électricité sur le site industriel de Saint Hilaire de Loulay.

- Actions mises en œuvre en 2009 :

- **Avril** : Installation d'un compresseur à vitesse variable permettant d'ajuster la puissance du compresseur en fonction des besoins en air comprimé du site de fabrication, c'est-à-dire selon son niveau d'activité (plus les équipements de fabrication sont sollicités, plus le compresseur fonctionne à pleine puissance, et inversement).

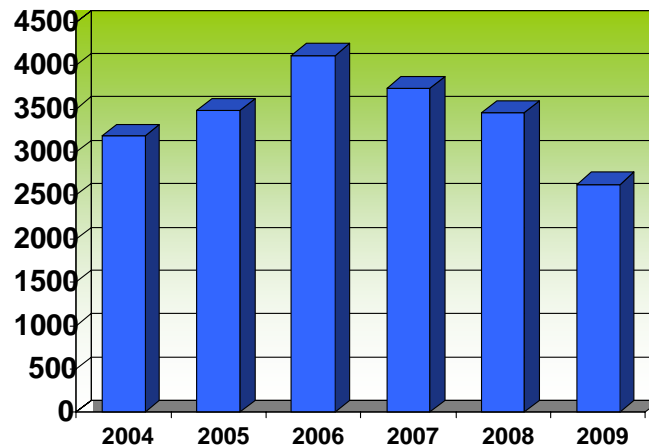
Ce nouveau compresseur (90 KW) remplace les deux compresseurs existants (90 KW + 75 KW).

- **Juin** : Modification du système de fermeture automatique d'un sas du bâtiment logistique pour éviter les déperditions de chaleur (chauffage électrique au sol). Pour ce faire, un capteur magnétique a été installé à proximité de la porte. Lorsque le charriot élévateur (masse métallique) se présente, cette dernière s'ouvre puis se referme après passage.

- **Septembre** : Achat d'un logiciel « *Adviso* » permettant de suivre les consommations d'électricité du site de fabrication.

• **Janvier et Octobre** : Remplacement d'équipements (moteurs et armoires électriques) d'aspiration obsolètes par des équipements moins consommateurs d'électricité. Dans ce cadre, Haworth a obtenu un certificat d'économie d'énergie d'un montant de 1300€.

• Résultats 2009 :



Consommation d'électricité (KW)

Objectifs 2009 : 3105 KW
Résultats 2009 : 2631 KW

Objectif 2010 : 2600 KW

2- Consommation solvants :

- Objectifs :

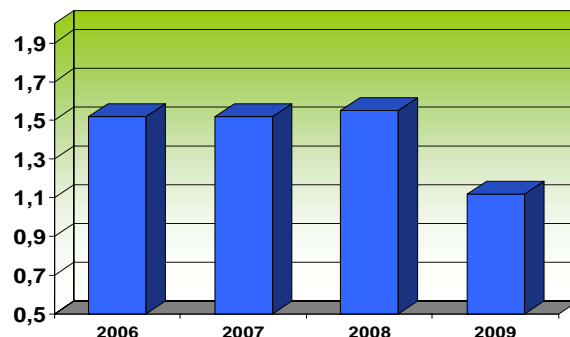
- Respecter la réglementation française en matière d'émission de COV (Composés Organiques Volatils. Ce sont des gaz à effet de serre).
- Diminuer la consommation de solvants (producteurs de COV).

- Actions mises en œuvre en 2009 :

- Optimisation :

- des procédés de fabrication des produits ébénisterie permettant une utilisation plus importante de produits de finition contenant peu ou pas de solvants. La fabrication des produits ébénisterie a été privilégiée sur l'équipement dit « chaîne vernis » utilisant des produits UV peu ou pas solvantés en comparaison avec une fabrication en cabine.
- des cycles de nettoyage des procédés de fabrication de l'atelier « vernis » permettant une réduction de la consommation de solvants. Après analyse de l'impact sur le produit fini, le nettoyage du matériel avec des produits fortement solvantés initialement journalier a été progressivement espacé.

- Résultats 2009 :



Consommation de solvants

Réglementation française < 1,6 kg COV / Kg ES

Objectifs 2009 : 1,5 kg COV / Kg ES

Résultats 2009 : 1,12 kg COV / Kg ES

Objectif 2010 : 1,2 kg COV / Kg ES

3- Certification PEFC :

- Objectif :

- Certification PEFC du site de fabrication de Saint Hilaire de Loulay.

Le Conseil de PEFC est une organisation indépendante et de nature non-gouvernementale. Le Conseil de PEFC promeut une certification de la gestion durable des forêts par une tierce partie indépendante. Ce concept de gestion durable des forêts réunit les principes de respect de l'environnement, de bien-être social et d'équilibre économique, pour les populations d'aujourd'hui et les générations futures.

En tant que système de certification le plus important au monde (en terme de surfaces certifiées et donc de bois disponible), PEFC permet aussi bien aux entreprises de l'aval qu'aux propriétaires forestiers de garantir aux consommateurs que le bois utilisé dans leurs produits provient de forêts gérées durablement.

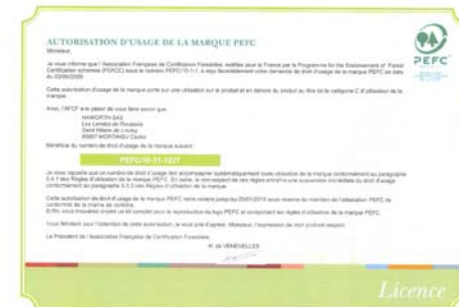
- Actions mises en œuvre en 2009 :

- Lancement du Projet en octobre 2009.

Le plan d'actions comportait des actions de modification du système (procédure, audits, revue de direction, formation du personnel...) et de gestion de la chaîne de contrôle (collecte des données fournisseurs, création d'un outil de calcul,...).

- Résultats 2009 :

- Certificat de la chaîne de contrôle et autorisation d'utilisation de la marque PEFC.



Lutte contre la corruption

progrès accomplis au regard des principes ci-dessous

Lutte contre la corruption :

Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

Chez Haworth, l'intégrité et l'éthique jouent un rôle fondamental. En tant qu'entreprise basée aux États-Unis, Haworth n'est pas seulement liée aux lois de ses différents pays d'exercice mais aussi aux lois américaines qui gouvernent sa conduite hors des États-Unis.

Les lois et réglementations diffèrent selon les pays et tous nos collaborateurs doivent donc les comprendre pour les appliquer. En effet, une pratique considérée comme légale dans un pays peut-être illégale aux États-Unis et engager en conséquence la responsabilité d'Haworth face aux tribunaux américains

Dans l'objectif de comprendre les lois qui régissent les groupes américains et de pouvoir les comparer avec nos lois nationales, nous avons mis en place début 2009 un module de e-Learning intitulé « Éthique et pratiques professionnelles, composé de quatre sessions :

- L'éthique professionnelle d'Haworth
- La loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger
- Le trafic d'influence
- La violation des lois antitrust

Les modules de formation s'adressent à tous les collaborateurs en contacts avec nos clients et fournisseurs, soit 70 personnes répartis entre nos agences et notre site industriel..

A ce jour, 31 % des collaborateurs ont terminé et validé les 4 modules de cette formation en ligne.



Fin 2009, un nouveau module portant sur la prévention de la violence au travail a été créé pour être proposé en 2010 aux collaborateurs d'Haworth France.

Parallèlement à cette action, la Direction demande à tous les responsables d'activité de promouvoir activement et régulièrement nos valeurs et notre éthique professionnelle au sein de leurs équipes.

Une équipe Legal Affaires & Compliance a été mise en place. Elle reçoit sur le site <http://www.ethicspoint.com> et sur une hot line téléphonique les avertissements de comportements qui pourraient aller à l'encontre de notre éthique.

